

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 123

10 février 2005

### SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	5861	Eurocofisi S.A.H., Luxembourg.....	5893
ABF Hyde Park Investments, S.à r.l., Luxembourg .	5868	Eurocofisi S.A.H., Luxembourg.....	5894
Adon S.A., Luxembourg .....	5864	European Assets Management S.A., Luxembourg	5865
Anbeca Holding S.A., Luxembourg .....	5904	European Assets Management S.A., Luxembourg	5865
Aptosite, S.à r.l., Luxembourg .....	5858	Fondation Kannerschlass, Soleuvre .....	5901
Athalia S.A., Luxembourg.....	5861	G.G.G. S.A., Luxembourg .....	5874
Banca Lombarda Sicav, Luxembourg .....	5859	Geofor, S.à r.l., Luxembourg.....	5902
Banca Lombarda Sicav, Luxembourg .....	5859	Gucci Luxembourg S.A., Luxembourg.....	5870
BCE Telecom Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg.....	5870	Harlington S.A., Luxembourg.....	5893
Beckham Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	5902	Harlington S.A., Luxembourg.....	5893
Cabri Luxembourg, S.à r.l., Blaschette .....	5902	Immobilière Nr 10 L S.A., Luxembourg .....	5889
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Luxem- bourg.....	5889	Immobilière Nr 10 L S.A., Luxembourg .....	5889
Carat Investments Holding S.A., Luxembourg....	5871	Immobilière Nr 10 L S.A., Luxembourg .....	5890
Carat Investments Holding S.A., Luxembourg....	5872	Interarea S.A., Luxembourg .....	5882
Carat Investments Holding S.A., Luxembourg....	5872	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5899
CEPREBIMA, Centre Européen pour la Promo- tion de la Recherche en Biologie Moléculaire		Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5899
Algae, A.s.b.l., Luxembourg.....	5882	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5899
Charba Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5894	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5900
Chatelier S.A.H., Luxembourg .....	5867	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5900
Cibela S.A., Mondorf-les-Bains .....	5903	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5900
Cofisi S.A., Luxembourg .....	5872	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5900
Cofisi S.A., Luxembourg .....	5873	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5900
Cofisi S.A., Luxembourg .....	5873	Investment 23 S.A., Luxembourg.....	5900
Comfintex S.A.H., Luxembourg.....	5895	Invicta Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	5891
Competence S.A., Luxembourg.....	5871	Itaú Europa Luxembourg Advisory Holding Com- pany S.A., Luxembourg.....	5866
Competence S.A., Luxembourg.....	5871	Itaú Europa Luxembourg, Sicav, Luxembourg ...	5903
Crescent Euro Industrial (Finco), S.à r.l., Luxem- bourg.....	5858	Jaga Holding S.A., Luxembourg .....	5899
Dodol S.A., Luxembourg.....	5862	Jaga Holding S.A., Luxembourg .....	5899
E.I.S., Esofac Insurance Services S.A., Luxem- bourg.....	5869	Jet Promotion S.A., Luxembourg.....	5858
E.I.S., Esofac Insurance Services S.A., Luxem- bourg.....	5869	(La) Jonciere Real Estate Partners S.A., Luxem- bourg.....	5895
(Les) Epis S.A., Luxembourg.....	5867	Landsman S.A.H., Luxembourg .....	5869
Ergo Portfolio Advisory S.A., Luxembourg.....	5862	Larix S.A., Luxembourg.....	5904
Etam S.A., Luxembourg .....	5866	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg....	5904
Eurocofisi S.A.H., Luxembourg .....	5893	Lux Animation S.A., Doncols .....	5888
		Lydion S.A., Sanem .....	5886
		Lynx New Media Ventures, S.à r.l., Luxembourg .	5881
		Lynx New Media Ventures, S.à r.l., Luxembourg .	5881
		Lynx New Media Ventures, S.à r.l., Luxembourg .	5881
		Man Glenwood Fund EU, Sicav, Luxembourg....	5865

Margaritelli Kälin S.A., Luxembourg . . . . .	5870	Spanienhus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5890
Mediaset Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5859	Spanienhus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5890
Montblanc Finance S.A., Luxembourg . . . . .	5876	Sunap S.A., Luxembourg . . . . .	5898
MVJ S.A., Luxembourg . . . . .	5863	T.Z.O. S.A., Luxembourg . . . . .	5875
Navimar Services S.A., Luxembourg . . . . .	5885	T.Z.O. S.A., Luxembourg . . . . .	5875
Newbell & Kesson, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5885	T.Z.O. S.A., Luxembourg . . . . .	5875
Novart S.A., Luxembourg . . . . .	5860	Temple Fields S.A., Luxembourg . . . . .	5864
Patricofisi S.A.H., Luxembourg . . . . .	5891	Three Invest S.A., Luxembourg . . . . .	5877
Patricofisi S.A.H., Luxembourg . . . . .	5891	Trading Investment Placement Services (T.I.P.S.) Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5874
Patricofisi S.A.H., Luxembourg . . . . .	5892	Tyco International Group S.A., Luxembourg . . . . .	5868
Pharma Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5863	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg . . . . .	5903
R & R Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	5876	Valen Pulp S.A., Luxembourg . . . . .	5898
Resinex S.A., Luxembourg . . . . .	5886	Valen Pulp S.A., Luxembourg . . . . .	5898
Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg . . . . .	5876	Vingt-Quatre Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	5860
Richfield S.A., Luxembourg . . . . .	5892	West Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	5901
Richfield S.A., Luxembourg . . . . .	5892		
Skandia Investment Advisory Consultants S.A., Luxembourg . . . . .	5901		

**APTOSITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 79.783.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

(097472.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**JET PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 89.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

(097475.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 102.584.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2004*

- Acceptation de la démission de:

\* M. Asim Zafar

- Est élu au Conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005:

\* M. Mohammed Chowdhury

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

*Pour CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05937. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(097664.2/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 57.363.

Le bilan de la société au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(096721.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

---

**BANCA LOMBARDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 5 août 2003*

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 avril 2003.
2. L'Assemblée Générale décide de nommer DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Luciano Massa, Bank Manager, BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Luxembourg,
- Monsieur Massimo Amato, Managing Director, BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Luxembourg,
- Monsieur Alfredo Magri, Chief Financial Officer, BANCA LOMBARDA S.P.A., Brescia,
- Monsieur Sebastiano Di Pasquale, Managing Director, CAPITALGEST S.G.R. S.P.A., Brescia.

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf.

Luxembourg, le 17 novembre 2004

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

M. Paoli / H. de Monthebert

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094495.3/1183/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**BANCA LOMBARDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 août 2004*

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 avril 2003.
2. L'Assemblée Générale décide de réélire DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Ricardo Barbarini et Monsieur Alex Schmitt en qualité d'Administrateurs de BANCA LOMBARDA SICAV.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Luciano Massa, Bank Manager, Président,
- Monsieur Massimo Amato, Administrateur,
- Monsieur Alfredo Magri, Administrateur,
- Monsieur Sebastiano Di Pasquale, Administrateur,
- Monsieur Riccardo Barbarini, Administrateur,
- Monsieur Alex Schmitt, Administrateur.

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

M. Paoli / H. de Monthebert

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094500.3/1183/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**VINGT-QUATRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.213.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 28 septembre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur de la société.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 7 septembre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

S. Vandì / J.-P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03454. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093585.3/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**NOVART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.721.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2004*

Le siège social de la société est transféré du 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

L'assemblée générale prend acte de la démission de Messieurs Gianni Bergomi, Bruno Beernaerts et David de Marco. Décharge de leur gestion leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale accepte la nomination aux fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952, demeurant au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, pouvoir de signature de catégorie A.
- Madame Caroline Folmer, employée privée, née le 27 avril 1975, demeurant au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, pouvoir de signature de catégorie B.
- La société EDIFAC S.A., avec siège social au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, pouvoir de signature de catégorie B.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., et nomme en son remplacement TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

*Extrait sincère et conforme*

NOVART S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04269. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094028.3/1022/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**ATHALIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 71.085.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 12 novembre 2004*

L'assemblée:

- approuve le rapport du liquidateur daté du 12 novembre 2004;
- décide de ne pas nommer de commissaire à la liquidation et d'accorder pleine décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat jusqu'au 12 novembre 2004;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 12 novembre 2004 au siège social de MERCURIA SERVICES S.A., au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

ATHALIA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093586.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**1 2 3 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 55.215.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2004*

Les administrateurs adoptent la résolution suivante à l'unanimité:

1. Le Conseil d'Administration supprime les pouvoirs accordés à M. Philippe de Thier et à Mme Isabelle Hennequin. Le Conseil nomme avec effet immédiat en qualité de fondés de pouvoir M. Pino La Porta, domicilié rue de l'Aulnois, 17 à 7110 Houdeng-Aimeries et Mme Nathalie Schanck, domiciliée rue Zeecrabbe, 3 à 1180 Bruxelles.

Les fondés de pouvoir seront habilités à engager la société, conjointement à deux, pour les opérations suivantes:

- Faire toutes déclarations aux administrations fiscales et douanières;
- Représenter la société à l'égard des administrations publiques et privées et les différents services d'intérêt public et leur donner valable décharge;
- Signer les actes relatifs au Registre de Commerce et aux actes de sociétés et aux guichets d'entreprise;
- Représenter la société en justice;
- Représenter la société auprès des compagnies d'assurances;
- Signer toutes correspondances, pièces, actes et engagements commerciaux pour autant que ceux-ci n'engagent pas la société au-delà de 12 mois, les engagements financiers étant exclus (ces derniers ne pouvant être signés que conjointement avec un administrateur);
- Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et biens meubles;
- Ouvrir, gérer et clôturer tout compte auprès de toute banque ou auprès de l'Office des Chèques Postaux;
- Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques;
- Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous les effets de commerce, traites ou lettres de change;
- Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance;
- Utiliser sous quelque forme que ce soit les ouvertures de crédit consenties ou à consentir;
- Dans le cadre de ses fonctions Mme Nathalie Schanck, fondée de pouvoir, est habilitée à engager la société, seule avec possibilité de délégation, dans le cadre de l'opération suivante:
- Engager et licencier le personnel, employés, ouvriers, étudiants et stagiaires rémunérés à l'exception des cadres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093634.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**DODOL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.345.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 18 octobre 2004*

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 18 octobre 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, conseiller fiscal, demeurant à Bissen, 12, rue Jean Engel
- Monsieur Raymond Streicher, administrateur de sociétés, demeurant à Bettange-sur-Mess, 50, op der Haard
- Madame Raymonde Weber, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 84, route d'Arlon.

*Commissaire aux comptes:*

- MGI LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

*Siège social:*

Le siège social est transféré au 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093590.3/1218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.227.

En l'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.227.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de PROFESSIONAL GROUP S.A., par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 12399,

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte modificatif de la dénomination et des statuts reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 34133.

L'assemblée est présidée par Madame Samina Lebrun, employée privée, 69, route d'Esch, Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Ivica Kustura, employé privé, 69, route d'Esch, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Olivier Stoffels, employé privé, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.

II.- Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive recommandée envoyée en date du 15 octobre 2004.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence que 4.102 actions sur les 4.102 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur:

- La société INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pou-

voirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'Assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: S. Lebrun, I. Kustura, O. Stoffels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Delvaux.

(097686.3/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**MVJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.871.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 27 octobre 2004*

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 27 octobre 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, conseiller fiscal, demeurant à Bissen, 12, rue Jean Engel
- Monsieur Raymond Streicher, retraité, demeurant à Bettange-sur-Mess, 50, op der Haard
- Madame Raymonde Weber, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 84, route d'Arlon.

*Commissaire aux comptes:*

- MGI LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

*Siège social:*

Le siège social est transféré au 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093594.3/1218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**PHARMA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 58.926.

Par décision des Administrateurs de la société, rendue le 11 novembre 2004 dans une résolution écrite:

Les démissions suivantes ont été acceptées, avec effet en date du 15 septembre 2004:

1. CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes;
2. Madame Lizel Robat en tant qu'Administrateur.

Les Administrateurs décident de nommer, avec effet en date du 15 septembre 2004:

1. Madame Mireille Tilignac en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2005;
2. Madame Lizel Robat en tant que Commissaire jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2005.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093627.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**ADON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 37.175.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie le 3 juin 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée tenue au siège social est ouverte sous la présidence de Madame Josianne Keiser.

Mademoiselle Stéphanie Claudin remplit les fonctions de secrétaire.

Maître Benoît Entringer remplit les fonctions de scrutateur.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont présentes ou représentées et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

L'assemblée peut donc délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes; l'Assemblée prend connaissance du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée approuve les comptes annuels et reporte la perte de 9.297,03 EUR telle qu'elle ressort du bilan et du compte de pertes et profits.

Résultats reportés . . . . .	43.335,89
Perte de l'exercice . . . . .	- 9.297,03
Résultat à reporter . . . . .	<u>34.038,86</u>

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Elle autorise également le Conseil d'Administration à nommer Maître Fernand Entringer aux fonctions de mandataire du Conseil d'Administration auprès des banques et administrations, en application de l'article 5 des statuts sociaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

S. Claudin / B. Entringer / J. Keiser

*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03875. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093674.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**TEMPLE FIELDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 102.275.

EXTRAIT

Il est constaté par le conseil d'Administration, en date du 17 novembre 2004, que le capital social de la société a été libéré intégralement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04274. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093720.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.



**EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.174.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 novembre 2004*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'administration:

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
M. Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093782.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT, S.A., Société Anonyme

Signature / signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(093787.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**MAN GLENWOOD FUND EU, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 81.775.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004*

En date du 6 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2003,
- d'accepter la démission de Monsieur Graeme Stephen en tant qu'administrateur le 14 juillet 2003,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Philip Bodman le 14 juillet 2003 en remplacement de Monsieur Graeme Stephen, démissionnaire,
- d'élire Monsieur Philip Bodman en tant qu'administrateur pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de réélire Monsieur John Walley, Monsieur Michael Collins, Monsieur Christoph Moeller et Monsieur Jacques Elvinger, en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de réélire KPMG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094545.3/1024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG ADVISORY HOLDING COMPANY S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 80.196.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004*

En date du 20 avril 2004 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003,
- d'accepter la démission de Monsieur Dilson de Oliveira,
- de ratifier la cooptation au 24 mars 2004 de Monsieur Jean Martin Sigrist Junior, en remplacement de Monsieur Dilson de Oliveira (sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier),
- d'élire Monsieur Jean-Martin Sigrist Junior jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005 (sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier),
- de renouveler les mandats de Monsieur Alfredo Egidio Setúbal, Monsieur Carlos Henrique Mussolini, Monsieur Guilherme M.F. Bezerril et Monsieur Lywal Salles Filho en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03228. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094550.3/1024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**ETAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 1.428.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2004*

Les administrateurs adoptent la résolution suivante à l'unanimité:

1. Le Conseil supprime les pouvoirs accordés à Monsieur Philippe de Thier et Madame Isabelle Hennequin. Le Conseil nomme avec effet immédiat en qualité de fondés de pouvoir Monsieur Pino la Porta, domicilié 17, rue de l'Aulnois à 7110 Houdeng-Aimeries et Madame Nathalie Schanck, domiciliée 3, rue Zeecrabbe à 1180 Bruxelles.

Les fondés de pouvoir seront habilités à engager la société conjointement à deux, pour les opérations suivantes:

- Faire toutes les déclarations aux administrations fiscales et douanières;
- Représenter la société à l'égard des administrations publiques et privées et les différents services d'intérêt public et leur donner valable décharge;
- Signer les actes relatifs au Registre de Commerce et aux actes de société et aux guichets d'entreprise;
- Représenter la société en justice;
- Représenter la société auprès des compagnies d'assurances;
- Signer toutes correspondances, pièces, actes et engagements commerciaux pour autant que ceux-ci n'engagent pas la société au-delà de 12 mois, les engagements financiers étant exclus (ces derniers ne pouvant être signés que conjointement avec un administrateur);
- Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et biens meubles;
- Ouvrir, gérer et clôturer tout compte auprès de toute banque ou auprès de l'Office des Chèques Postaux;
- Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques;
- Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous les effets de commerce, traites ou lettres de change;
- Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance;
- Utiliser sous quelque forme que ce soit les ouvertures de crédits consenties ou à consentir;
- Dans le cadre de ses fonctions Madame Nathalie Schanck, fondée de pouvoir, est habilitée à engager la société, seule avec possibilité de délégation, dans le cadre de l'opération suivante:
- Engager et licencier le personnel, employés, ouvriers, étudiants et stagiaires rémunérés, à l'exception des cadres.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04066. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094694.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**LES EPIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 26.259.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration réuni au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2004 à 12 heures*

Sont présents: Madame Josianne Keiser  
Maître Benoît Entringer  
Maître Fernand Entringer.

*Ordre du jour:*

Nomination d'un mandataire du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 juin 2004, décide de nommer Maître Fernand Entringer mandataire du Conseil d'Administration auprès des banques et administrations, en application de l'article 5 des statuts sociaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

J. Keiser / B. Entringer / F. Entringer

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03874. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093680.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**CHATELIER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.960.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société dénommée CHATELIER GESTÃO E INVESTIMENTOS LDA, ayant son siège social à Avenida do infante, 50 - Funchal - Madeira (Portugal), inscrite au registre de commerce de Madeira sous le numéro 03125-971231, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 octobre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

\* que la société dénommée CHATELIER S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 59.960, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Goethe, ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C n° 560 du 13 octobre 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 mars 1998 et publiés au mémorial C n° 461 du 25 juin 1998,

\* que le capital social de la Société est fixé à CHF 900.000,- (neuf cent mille francs suisses) représenté par 100.000 actions d'une valeur nominale de CHF 9,- (neuf francs suisses) chacune;

\* que la susdite société de droit portugais CHATELIER GESTÃO E INVESTIMENTOS LDA, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

\* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

\* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport aux passifs de la Société actuellement connus ou inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

\* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

\* que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

\* que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

\* que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Delvaux.

(097708.3/208/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.939.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société en date du 7 octobre 2004*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'Assemblée) de la Société a pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et a décidé d'approuver les comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2003 et de reporter la perte de cet exercice d'un montant de USD 173.905.664,- à l'exercice suivant.

L'Assemblée a donné décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs en relation avec l'exercice clos au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a décidé de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., et de nommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.

Enfin, l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de tous les membres du conseil d'administration pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 7 octobre 2004 à Luxembourg en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de poursuivre les activités de la Société malgré les pertes cumulées qui excèdent les trois quarts du capital social de la Société au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093712.3/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftsitz: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxemburg B 96.788.

*Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafter vom 26. Oktober 2004*

Durch Beschluss vom 26. Oktober 2004 hat der alleinige Gesellschafter Herr Pierre Metzler, Rechtsanwalt, geboren am 28. Dezember 1969, wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Das Mandat von Herrn Rechtsanwalt Pierre Metzler endete sofort vor der Eröffnung der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Oktober 2004 vor dem Notar.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Oktober 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094032.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**E.I.S., ESOFAC INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 31.919.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 novembre 2004*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Michel Goletti, Monsieur Michel Huyghe, Monsieur Roland Frising et Monsieur Baudouin Valentin, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 novembre 2004*

Le Conseil d'Administration décide de renommer Monsieur Michel Goletti aux fonctions d'administrateur-délégué et Monsieur Baudouin Valentin aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04096. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094736.3/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**E.I.S., ESOFAC INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 31.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

(094733.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**LANDSMAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 53.550.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 octobre 2004*

- Les démissions de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateurs sont acceptées.

- Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Monsieur Fernand Heim, directeur financier, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et Monsieur Marc Schmit, chef comptable, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg sont nommés en tant qu'Administrateurs en leurs remplacements.

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

- Monsieur Marco Ries, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé en tant que Commissaire aux Comptes en son remplacement.

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

*Pour LANDSMAN S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04052. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093950.3/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**BCE TELECOM LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 65.045.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 9 novembre 2004 par l'associé unique de BCE TELECOM LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la Société)*

Par résolutions prises le 9 novembre 2004, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 9 novembre 2004;
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à l'ancien siège de la Société, à savoir au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, pendant une période de 5 ans à partir de la publication du présent extrait; et
- que toutes les dettes de la Société ayant été payées et toutes distributions ayant été faites, aucune mesure en vue de la consignation des fonds au profit des créanciers ou associés n'a dû être prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093715.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**MARGARITELLI KÄLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 57.892.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2004 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de BESFID FIDUCIARIA S.A., démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093721.2/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**GUCCI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 69.008.

—  
**EXTRAIT**

Les actionnaires de GUCCI LUXEMBOURG S.A., GUCCI INTERNATIONAL N.V. et GUCCI GROUP N.V., ont décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de GUCCI LUXEMBOURG S.A. en date du 10 novembre 2004:

- de nommer M. Robert Bram Polet, né le 25 juillet 1955 à Kuala Lumpur, Malaysia, avec adresse professionnelle à Amstelplein 1, 1096 HA Amsterdam, Pays-Bas, comme administrateur de la Société à partir de la date de ladite assemblée, et
- de nommer M. Alexis Babeau, né le 10 décembre 1964 à Paris, France, résidant à 13, boulevard de la Saussaye, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, comme administrateur de la Société à partir de la date de ladite assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GUCCI LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093781.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**COMPETENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.974.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 octobre, 2004, que:

- la résiliation de son poste d'administrateur ainsi que d'administrateur délégué de la société, de Monsieur Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, (né le 22 septembre, 1951 à Sundbyberg, Suède) a été acceptée,
- la résiliation de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Christer Jacobsson, (né le 28 août, 1944 à Folkärna, Suède) 4, ruelle des Halles, CH-1095 Lutry, Suisse a été acceptée,
- la résiliation de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Rolf Thorsell, (né le 19 août, 1945 à Avesta, Suède), 4 rue des Halles, CH-1095 Lutry, Suisse a été acceptée.
- Il fut décidé de réduire le nombre d'administrateurs de 4 à 3.
- Maître Tom Felgen, (né le 14 décembre, 1971 à Luxembourg) 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg ainsi que Madame Nadia Meyer (né le 11 juin, 1956 à Luxembourg) 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg ont été élus comme nouveaux administrateurs de la société de sorte que leur mandat se terminera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
- LOMAC-OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. (B 22.206) 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg fut élu comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société en remplaçant THE SERVER GROUP EUROPE S.A., (B 68.574) 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Commissaire aux Comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.
- En se référant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, de procéder à la liquidation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04062. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(094552.3/263/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**COMPETENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.974.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(094551.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 89.011.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 16 juillet 2004 que:

*Délibérations*

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée approuve les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 tels que présentés par le conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de poursuivre les activités de la société.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Franco Guidantoni de ses fonctions d'administrateur délégué et d'administrateur de la société.

L'assemblée révoque la société FREECAP GLOBAL INC. avec siège social à Tortola de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée nomme la société GRAWTON UNIVERSAL S.A. avec siège social à Panama aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler le mandat Monsieur Jean-Luc Jourdan aux fonctions d'administrateur délégué.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

*Pour la société*

*Le Conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04859. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094700.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 89.011.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 juillet 2004 que:

*Délibération*

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

*Pour la société*

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04860. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094702.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 89.011.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04862, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

Signatures

(094699.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**COFISI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.680.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 octobre 2004 que:



*Délibérations*

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02898. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093986.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**COFISI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.680.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 6 octobre 2004 que:

*Délibérations*

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée approuve les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 tels que présentés par le conseil d'administration.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur: Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à Munsbach

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler les mandats de Monsieur Francesco Signorio aux fonctions de Président et d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02897. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093984.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**COFISI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.680.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02900, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Pour la société*

*Le Conseil d'administration*

*Signatures*

(093982.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**G.G.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.428.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 5 novembre 2004*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974 à Milano (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.G.G. S.A.

C. Velle / L. Patrassi

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093783.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**TRADING INVESTMENT PLACEMENT SERVICES (T.I.P.S.) HOLDING S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 87.325.

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TRADING INVESTMENT PLACEMENT SERVICES (T.I.P.S.) HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 87.325, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1115 du 23 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent cinquante (250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Main Street, P.O. Box 3136, inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, B. Mayer, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 novembre 2004, vol. 431, fol. 25, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 novembre 2004.

A. Weber.

(097801.3/236/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**T.Z.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 81.690.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 18 juillet 2003*

- la société TRIPLE A CONSULTING, ayant son siège social au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée nouveau Commissaire aux comptes, en remplacement de la société HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour T.Z.O. S.A.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04388. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093829.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**T.Z.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 81.690.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(093833.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**T.Z.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 81.690.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(093836.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.422.

Modification suite à la démission de:

- Mr Jan Du Plessis,
- Mr Franco Cologni:

*Conseil d'administration:*

M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlei, Somerset West, 7130, République d'Afrique du Sud

M. Albert E. Kaufmann, 6, bvd James Fazy, 1201 Genève, Suisse

M. Norbert A. Platt, Hellgrundweg, 100, D-22525, Hamburg

M. Richard Lepeu, 6, bvd James Fazy, CH-1201 Geneva

M. Callum Barton, 6, bvd James Fazy, CH-1201 Geneva.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093849.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**R & R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.822.

Rectification de l'inscription suivante, suite à une faute d'orthographe dans le nom de l'administrateur Mr Denis Falck:

*Conseil d'Administration:*

Mr Denis Faclk, Carpe Diem Office Park, Techno Park, Stellenbosch 7600, Republic of South Africa

Mr Alan Grieve, 8, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse

Mr Kurt Nauer, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Mr Yves Prussen, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Mr Matthys Visser, Carpe Diem Office Park, Techno Park, Stellenbosch 7600, Republic of South Africa

Mr Richard Lepeu, 8, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse

Mr Piet Beyers, PO Box 456, 7599 Stellenbosch, Republic of South Africa.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093854.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**MONTBLANC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.435.

Modification suite à la démission de:

Mr Jan Du Plessis:

*Conseil d'Administration:*

Mr Albert Kaufmann, 6, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse

Mr Kurt Nauer, 35, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, G-D Luxembourg

Mr Callum Barton, 8, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse

Mr Richard Lepeu, 10, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093857.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**THREE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 104.390.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- SIGNES S.A., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par:

Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

2.- Monsieur Vincent Goy, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination THREE INVEST S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège sociale ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance de tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et de journalière.

**Art. 3. Objet social**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, sans devoir être sujet à la loi du 31 juillet 1929.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut également prendre des participations en qualité d'associé commandité dans des sociétés en commandite par actions, ainsi qu'administrer et gérer ces sociétés.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et de tout autrement manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle participe directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également prendre toutes hypothèques, tous gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, qui rentrent dans son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital, Actions

### Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

### Art. 6. Augmentation ou réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit de temps en temps par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des statuts.

Les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent lors de l'émission de nouvelles actions contre un apport en espèces.

L'assemblée générale peut cependant décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel, sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts de la Société. Dans ce cas les dispositions correspondantes de la loi s'appliquent.

### Art. 7. Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

## Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

### Art. 8. Conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles un nombre illimité de fois et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, il sera pourvu à cette vacance selon la procédure prévue par la loi.

### Art. 9. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président, et en son absence n'importe quel autre administrateur, présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président et des autres administrateurs, l'assemblée générale désignera à la majorité des présents un président faisant fonction.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité d'administrateurs quant à l'existence d'une situation d'urgence est finale et contraignante.

### Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur ou par le secrétaire. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par un administrateur et par le secrétaire.

### Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de mettre en place un ou plusieurs comités dont les membres ne sont pas nécessairement des administrateurs. Dans ce cas le conseil d'administration nomme les membres de ce(s) comité(s) et en détermine les pouvoirs.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

**Art. 14. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui de tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 11, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Ces assemblées générales doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 19. Procédure, vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux dispositions légales.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

## Chapitre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

### Art. 20. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels. Il soumet ces documents avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant la date de l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes qui rédige un rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

### Art. 21. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Cette affectation peut comprendre le paiement de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription et la création ou le développement de fonds de réserve (y compris des provisions et des fonds d'égalisation de dividendes).

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi Applicable

### Art. 23. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

#### Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Capital libéré EUR
1) SIGNES S.A., prénommée, .....	30.900,-	309	7.725,-
2) Monsieur Vincent Goy, prénommé .....	100,-	1	25,-
Total .....	31.000,-	310	7.750,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoquer.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- I.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

- 1) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 2) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 3) Madame Maud Martin, employée privée, demeurant professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.



II.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005:

la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

III.- Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2004, vol. 889, fol. 50, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(097839.3/239/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 750.000,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 78.697.

Le bilan abrégé au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour LYNX NEW MEDIA VENTURE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098039.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 750.000,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 78.697.

Le bilan abrégé au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour LYNX NEW MEDIA VENTURE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098037.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 750.000,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 78.697.

Le bilan abrégé au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour LYNX NEW MEDIA VENTURE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098035.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**CEPREBIMA, CENTRE EUROPEEN POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN BIOLOGIE MOLECULAIRE ALGALE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

—  
DISSOLUTION

*Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 12 novembre 2004 à 10.00 heures*

1. L'assemblée générale approuve le rapport du liquidateur et lui accorde pleine et entière décharge sans réserve, ni restriction pour l'exécution de son mandat et à la liquidation de sa gestion.
2. L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que l'Asbl a définitivement cessé d'exister.
3. L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

Pour extrait conforme

C. Van Moorleghem

Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093925.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**INTERAREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 104.389.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société LOVETT OVERSEAS S.A., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par:

Madame Christine Orban, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée, le 17 novembre 2004.

2.- La société GREBELL INVESTMENTS S.A., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par:

Madame Christine Orban, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée, le 17 novembre 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: INTERAREA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mars de chaque année à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- LOVETT OVERSEAS S.A. prénommée, cent cinquante-cinq actions .....	155
2.- GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2.- Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 3.- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 79.709).

#### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société CO-VENTURES S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 48.838).

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2006.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Orban, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2004, vol. 889, fol. 53, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(097836.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**NAVIMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.089.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 20 septembre 2004, que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Claude Perdriel, Industriel, demeurant au 35, rue Vaneau, F-75007 Paris.

Madame Bernadette Michelon, directeur de sociétés, demeurant au 10, rue Aristide Briand, F-92160 Antony.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

AUDIEX S.A., Experts Comptables - Réviseurs d'entreprises, sise au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 20 septembre 2004, que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 20 septembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW03095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093934.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**NEWBELL & KESSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2145 Luxembourg, 123, rue Cyprien Merjai.

R. C. Luxembourg B 97.831.

Société constituée le 19 décembre 2003 par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

*Décisions prises au Meeting des associés de la société NEWBELL & KESSON, S.à r.l., le 15 février 2004*

Les décisions prises:

1. Modifier le siège social de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 123, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg.

2. Libérer M. Vukotic Aleksandar de sa fonction de gérant technique et d'associé de la société à partir du 16 février 2004.

3. Transférer 50 parts sociales de M. Vukotic Aleksandar à M. Volkov Vladimir à partir du 16 février 2004.

A ce jour M. Volkov Vladimir détient 100 parts sociales.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04818. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093954.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**RESINEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 80.606.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 27 septembre 2004*

\* Le mandat d'Administrateur de catégorie A de:

- la fondation de droit néerlandais STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social 23, Stationsweg à NL-6710 BK EDE;

et les mandats d'Administrateur de catégorie B de:

- Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, demeurant au 16, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève,  
- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- de Monsieur Léo Caers, Administrateur, demeurant 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

- de Monsieur Joannes Zeinstra, Administrateur, demeurant Dreef van Duyvendaal 18, B-2970 'S Gravenwezel,

sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

\* En rectification de la nomination erronée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003 de Monsieur Jean-Bernard Zeimet en tant que Commissaire aux Comptes de la société, KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg est nommé Commissaire aux Comptes de la société en remplacement du Commissaire aux Comptes, démissionnaire, ELPERS & CO réviseurs d'entreprise. Le mandat de Commissaire aux Comptes de KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Certifié sincère et conforme

RESINEX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093935.3/795/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**LYDION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.  
R. C. Luxembourg B 104.391.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven;

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Hamer, employé privé, né le 22 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant à L-4985 Sanem, 4, rue du Verger,

2. Madame Carole Muller, employée privée, née le 23 mars 1967 à Luxembourg, demeurant à L-4985 Sanem, 4, rue du Verger,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LYDION S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Sanem.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à compter de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des directeurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Daniel Hamer, prénommé .....	580 actions
2. Madame Carole Muller, prénommée .....	40 actions
Total: six cent vingt actions .....	620 actions

Toutes les actions ont été immédiatement et intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Daniel Hamer, prénommé,

b) Madame Carole Muller, prénommée,

c) Monsieur Richard Sturm, juriste, né le 6 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant à L-4953 Hautcharage, 18, Cité Bommelscheuer.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur François Muller, employé privé, demeurant à L-4644 Niedercorn, 131, rue Dr Emile Pauly.

4. En conformité des dispositions de l'article 10 des statuts, est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Daniel Hamer, prénommé.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

6. Le siège social de la société est établi à L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Hamer, C. Muller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, vol.145S, fol.50, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2004.

P. Bettingen.

(097841.3/202/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

### LUX ANIMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R. C. Luxembourg B 96.514.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003

#### Commissaire aux comptes

La société PriceWaterHouse, S.à r.l. ayant remis sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement la société ERNST & YOUNG S.A., établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale de 2005.

Doncols, le 25 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097782.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.



**CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.023.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 17th, 2003*

The co-option of LOUV, S.à r.l., a Luxembourg limited company, with registered office 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as a Director in replacement of FINIM LIMITED who resigned, be ratified. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093942.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**IMMOBILIERE NR 10 L S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.927.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 25 octobre 2004 que:

*Délibérations*

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour la société

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093975.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**IMMOBILIERE NR 10 L S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.927.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 25 octobre 2004 que:

*Délibérations*

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée approuve les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 tels que présentés par le conseil d'administration.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur délégué, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle les mandats de deux administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg;

Administrateur: Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à Munsbach.

L'assemblée nomme Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler les mandats Monsieur Francesco Signorio aux fonctions de Président et d'administrateur délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

*Pour la société*

Signatures

*Le Conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093972.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**IMMOBILIERE NR 10 L S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.927.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Pour la société*

Signatures

*Le Conseil d'administration*

(093969.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**SPANIENHUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.043.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour SPANIENHUS, S.à r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098029.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**SPANIENHUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.043.

Le bilan abrégé au 17 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour SPANIENHUS, S.à r.l.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098028.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVICTA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.  
R. C. Luxembourg B 73.397.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires réunis à Luxembourg le 2 août 2004*

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la société en date du 2 août 2004 que les associés de la société:

- ont revus et approuvés les comptes de la société au 31 décembre 2003.
- Ont donné décharge pleine et entière aux administrateurs de la société et au cabinet d'experts-comptables CDL EXPERTISE, S.à r.l., 54, avenue de la Liberté à Luxembourg pour l'exécution de leurs mandats.
- ont nommé le cabinet d'Experts-Comptables COMITIUM INTERNATIONAL S.A., 3, rue Nicolas Summer, L-2538 Luxembourg en remplacement du cabinet d'Experts-Comptables CDL EXPERTISE, S.à r.l., 54, avenue de la liberté, Luxembourg comme commissaires aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04140. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094008.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**PATRICOFISI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.195.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 octobre 2004 que:

*Délibérations*

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02912. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093990.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**PATRICOFISI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.195.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 6 octobre 2004 que:

*Délibérations*

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée approuve les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 tels que présentés par le conseil d'administration.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée nomme Madame Patrizia Barlozetti, demeurant à Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2005.

L'assemblée nomme la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social à Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler les mandats de Monsieur Francesco Signorio aux fonctions de Président et d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093989.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**PATRICOFISI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.195.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(093988.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**RICHFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 60.339.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour RICHFIELD S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098033.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**RICHFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 60.339.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour RICHFIELD S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098031.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**HARLINGTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 59.678.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour HARLINGTON S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098034.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**HARLINGTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 59.678.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour HARLINGTON S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098032.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**EUROCOFISI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.931.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 octobre 2004 que:

*Délibérations*

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02907. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093997.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**EUROCOFISI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.931.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 6 octobre 2004 que:

*Délibérations*

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée approuve les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 tels que présentés par le conseil d'administration.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière, aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur: Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à Munsbach

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler les mandats Monsieur Francesco Signorio aux fonctions de Président et d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02906. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093995.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**EUROCOFISI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.931.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Pour la société*

*Le Conseil d'administration*

*Signatures*

(093992.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

**CHARBA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.573.

*Extrait du proces-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 novembre 2004*

Il résulte du procès-verbal que:

- l'assemblée accepte à l'unanimité les démissions des administrateurs suivants:

\* Monsieur Hugh Langmuir MacGillivray, demeurant 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vesinet (France);

\* Monsieur Vincent Aslangul, demeurant au 1, avenue Emile Deschanel, F-75007 Paris (France).

et leur donne décharge de leurs mandats.

- l'assemblée nomme à l'unanimité comme nouveaux administrateurs:

\* Monsieur Brian Andrew Linden, né le 12 décembre 1956 à Londres, (Royaume-Uni), demeurant au 7, Westmoreland Road, Barnes, Londres, GB-SW6 4HP (Royaume-Uni);

\* Monsieur Pascal Heberling, né le 12 juillet 1972 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant au 23, rue Henri Cloppet, F-78110 Le Vesinet (France);

Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

*Pour CHARBA LUXEMBOURG S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04576. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094187.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 21.707.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 19 mai 2004  
à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Wagener et de COSAFIN S.A.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094146.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 104.392.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Grégory Ingram, administrateur et dirigeant de sociétés, demeurant au 22 rue Puget, F-06100 Nice (France),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 octobre 2004.

2.- Mademoiselle Aurore Martial, administratrice et dirigeante de sociétés, demeurant au 15, rue Auguste Chabrière, F-75015 Paris (France),

ici représentée par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 19 octobre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires nominatifs peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires nominatifs par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transferts jugés suffisants par la société.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Grégory Ingram, prénommé, trois cent neuf actions .....	309
2.- Mademoiselle Aurore Martial, prénommée, une action .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Grégory Ingram, administrateur et dirigeant de sociétés, né à Vernon (France), le 21 juin 1972, demeurant au 22 rue Puget, F-06100 Nice (France);

2) Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3) Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 7 septembre 1951, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 48 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2004, vol. 889, fol. 59, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Signature.

(097843.3/239/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**VALEN PULP S.A., Société Anonyme,  
(anc. HVALFISKEN S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 73.473.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour VALEN PULP S.A. (anc. HVALFISKEN S.A.)

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098044.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**VALEN PULP S.A., Société Anonyme,  
(anc. HVALFISKEN S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 73.473.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour VALEN PULP S.A. (anc. HVALFISKEN S.A.)

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098041.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**SUNAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 37.368.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2004*

- Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Franck Provost, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097788.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**JAGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 82.164.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour JAGA HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098053.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**JAGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 82.164.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour JAGA HOLDING S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098052.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 59.633.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour INVESTMENT 23 S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098047.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 59.633.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

*Pour INVESTMENT 23 S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098045.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 59.633.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098043.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.633.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098042.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.633.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098040.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.633.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098038.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.633.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098036.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**WEST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 70.813.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
qui s'est tenue le 13 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A. et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094148.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**SKANDIA INVESTMENT ADVISORY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.867.

—  
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Martina Backes, SKANDIA LEBEN AG, Skandia Berlin, Kaiserin-Augusta-Allee, 108, 10553 Berlin, Deutschland;
- Monsieur James Roberts, SKANDIA LIFE ASSURANCE COMPANY LTD., P.O. Box 37, Skandia House, Portland Terrace, Southhampton SO14 7AY, United Kingdom;
- Monsieur Michael Wolf, SKANDIA LEBEN AG, Skandia Berlin, Kaiserin-Augusta-Allee, 10553 Berlin, Deutschland.

Pour SKANDIA INVESTMENT ADVISORY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094442.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**FONDATION KANNERSCHLASS, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-4434 Soleuvre, 12, rue Winston Churchill.

—  
*Délibération du Conseil d'Administration de la FONDATION KANNERSCHLASS réuni le 28 juin 2004*

Conformément aux statuts du 28 juin 1999 (art. 7 et 8) de la FONDATION KANNERSCHLASS, le Conseil des Administrateurs a tenu sa réunion annuelle le 28 juin 2004.

Une démission a été retenue pour les Administrateurs: Guy Assa.

Daniel Gullini a intégré le conseil des Administrateurs et Administrateurs Délégués.

Les Administrateurs Délégués sortants ont été confirmés pour un mandat supplémentaire.

Le Conseil des Administrateurs se compose comme suit:

Anton Nico, employé privé - Ceccotto Raymond, psychologue - Clees Michel, gynécologue-obstétricien - Fabeck-Thiltges Viviane, chargée de direction au préscolaire - Feidt Guy, chimiste - Daniel Gullini, instituteur - Hick Hervé, licencié en politique économique et sociale - Kmiotek Christian, éducateur gradué - Lahr Séverin, psychologue scolaire - Mahnen François, fonctionnaire communal - Meyers Jean-Paul, avocat - Mischo Josy, maître serrurier - Peiffer-Trierweiler Sonja, juriste - Pregno Gilbert, psychologue - Weber Mady, assistante d'hygiène sociale.

Le Conseil des Administrateurs Délégués se compose des personnes suivantes:

Kmiotek Christian (Président), Anton Nico (Vice-Président), Fabeck-Thiltges Viviane, Feidt Guy, Gullini Daniel, Hick Hervé, Lahr Séverin, Meyers Jean-Paul, Pregno Gilbert, Weber Mady.

C. Kmiotek  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(094569.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 1A, rue de Wormeldange.  
R. C. Luxembourg B 16.991.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un Procès-Verbal d'assemblée générale de la société CABRI LUXEMBOURG S.à r.l., qui s'est tenue à Blaschette en date du 3 novembre 2004, que:

1. La société a accepté la démission avec effet au 2 novembre 2004 de Madame Viviane Brighi, employée privée, demeurant à Hettange-Grande (France), 25 rue de Luxembourg de son poste de gérant technique (de la société). Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

2. Est nommée nouveau gérant technique Madame Véronique Keck, employée privée, demeurant à F-88200 St-Etienne-les-Remiremont, 5 rue du Vallon Fleuri, ceci pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094540.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**GEOFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 29.757.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2004*

La société à responsabilité limitée GIORGETTI CARLO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stumper, représentée par son gérant actuellement en fonctions, associée unique de la société GEOFOR S.à r.l., décide ce qui suit:

1. d'accepter la démission de Monsieur Karageorgos Georgios, ingénieur, demeurant à L-3376 Leudelage, 15, domaine Op Hals, de sa fonction de gérant technique de la société GEOFOR S.à r.l., avec effet au 6 octobre 2004,

2. de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions de gérant technique jusqu'au 6 octobre 2004,

3. de nommer comme gérant unique de la société GEOFOR S.à r.l., Monsieur Giorgetti Carlo, ingénieur, demeurant à L-1898 Kockelscheur, 26, rue M. Weistroffer en remplacement de Monsieur Georgios Karageorgos.

Cette décision prend effet à partir d'aujourd'hui.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

C. Georgetti

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094542.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**BECKHAM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée,  
(anc. ANAVIC, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.271.

—  
*Extrait des décisions prises le 19 octobre 2004 par l'Associé Unique*

l'Associé unique a décidé:

d'accepter la démission et de donner décharge à SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, aux Iles Vierges Britanniques pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à ce jour;

de nommer aux fonctions de gérants:

M. Thomas Stephen Haines, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg;

M. Timothy Edwards, ayant son adresse professionnelle au 28, rue Alain Fournier, St. Remy-la-Colonne, France.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour BECKHAM INVESTMENTS (anc. ANAVIC, S.à r.l.)

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094556.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 80.545.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004*

En date du 20 avril 2004 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- d'accepter la démission de Monsieur Dilson de Oliveira,
- de ratifier la cooptation au 24 mars 2004 de Monsieur Jean-Martin Sigrist Junior, en remplacement de Monsieur Dilson de Oliveira,
- d'élire Monsieur Jean-Martin Sigrist Junior jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2005,
- de renouveler les mandats de Monsieur Alfredo Egydio Setúbal, Monsieur Carlos Henrique Mussolini et Monsieur Guilherme M.F. Bezerril et Monsieur Lywal Salles Filho en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094588.3/1024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**CIBELA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 83.022.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2004*

L'assemblée générale extraordinaire de CIBELA S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Est élu administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Isak Belyavsky, demeurant à 13, avenue François Clément L-5612 Mondorf-les-Bains.

Est élu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, la société:

- VO CONSULTING, avec siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Décharge est donnée à l'ancien commissaire aux comptes, LUX AUDIT S.A., domiciliée à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Itzig, le 18 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094650.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.535.

*Résolution circulaire du 19 août 2003*

- Acceptation de la démission de:

\* M. Julian Sluyters

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097651.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**LARIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.556.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 18 mai 2004*

La démission de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommée nouvel administrateur Mademoiselle Caterina Scotti, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

La démission de la société FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warken, Ettelbrück. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005

La continuation des activités de la société est décidée malgré la perte dépassant le capital social pour les comptes au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

LARIX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(0974737.3/788/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

---

**LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 86.223.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**ANBECA HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 33.365.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(097549.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---